

SECTEUR	MESURE	PM10	NO2	O3	Procédure IR	Procédure alerte		
					recommandation	recommandation	Mesure réglementaire prédéfinie	Mesure réglementaire variable
AGRICOLE	Recourir à des procédés d'épandage faiblement émetteurs d'ammoniac pour les fertilisants de type 2	X			X			X
	Recourir à des enfouissements rapides (dans les 12 h) pour les fertilisants de type 2 et de type 3 liquide, sur terre nue	X			X			X
	Suspendre la pratique de l'écobuage et les opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles	X	X	X	X		X	
	Vérification par l'exploitant du bon fonctionnement des équipements de chauffage	X			X		X	
	Reporter les épandages de fertilisants de type 2 et de type 3 liquide en tenant compte des contraintes déjà prévues (directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles)	X			X			X
	Reporter de 24 h les travaux du sol, sauf opérations de préparation du sol en vue de semis et faux-semis, et opérations de semis et faux-semis	X			X			X
	Ne pas utiliser de groupes électrogènes, sauf nécessité pour l'activité agricole	X	X	X			X	